

ÉLECTRICITÉ | Une hausse en 2026 ?

L'ACCALMIE ne pourrait s'avérer qu'être de courte durée. Au 1^{er} février, le tarif réglementé de vente de l'électricité (TRVE) a baissé de 15 %. Avec un net recul des prix sur les marchés de gros, la baisse aurait même dû être plus importante. Sauf que le gouvernement en a profité pour remonter plusieurs taxes. Il n'empêche : 2025 devrait désormais se dérouler sous le signe de la stabilité.

Mais après ? L'association de consommateurs UFC-Que choisir sonne le tocsin : les nouveaux mécanismes de fixation des tarifs de l'électricité à partir de 2026 vont conduire à « faire payer aux Français leur électricité au prix fort ». La raison ? Depuis 2011, EDF a obligation chaque année de vendre 100 térawattheures (TWh) de son électricité nucléaire (soit entre un quart et un tiers de sa production) à ses concurrents, pour un prix défiant toute concurrence : 42 €/MWh. C'est ce qu'on appelle l'Arenh, pour accès régulé à l'électricité nucléaire historique. Sauf que le dispositif, largement décrié par EDF depuis sa mise en place, s'éteint le 31 décembre 2025. Une mauvaise nouvelle pour

les ménages et les entreprises : leurs fournisseurs alternatifs ne pourront plus proposer des tarifs intégrant une « part Arenh », souvent moins chère que les niveaux de marché. À titre d'exemple, le MWh s'échange actuellement sur les marchés autour de 70 €. Et il a bondi à plus de 1 000 € au plus fort de la crise énergétique, en août 2022.

Jusqu'à 250 € supplémentaires par an

Pour remplacer ce dispositif, un nouveau mécanisme de régulation a été prévu dans la loi de finances pour 2025. Fruit d'un accord entre EDF et l'État, il définit un prix de toute l'électricité nucléaire d'environ 70 € le MWh en moyenne sur quinze ans. L'accord prévoit également qu'au-delà de certains seuils de prix, une fraction des revenus supplémentaires engrangés par EDF sera prélevée et affectée à un mécanisme de redistribution pour tous les consommateurs, particuliers ou industriels, clients ou non d'EDF. Concrètement, entre 78 et 110 €/MWh, 50 % des revenus supplémentaires d'EDF seront prélevés ; et même 90 % au-delà de 110 €/MWh.

Insuffisant pour protéger efficacement les ménages, estime l'UFC-Que choisir, qui parle même de mécanisme « faussement protecteur pour les consommateurs ». Et l'association de sortir sa calculatrice pour estimer le surcoût sur la facture : « Si ce nouveau dispositif avait été appliqué dès cette année, les consommateurs auraient de fait payé leurs tarifs en moyenne 19 % plus chers, soit jusqu'à 250 € supplémentaires par an pour un ménage. »

Bercy rejette ces conclusions en estimant que « le calcul ainsi réalisé est biaisé » car il associe des données actuelles à un mécanisme qui n'entrera en vigueur qu'en 2026, sans tenir compte d'autres paramètres. « Ces estimations sont pertinentes, affirme pourtant Vincent Maillard, président du fournisseur Octopus Energy France et ancien d'EDF. Cette réforme ne peut aboutir à autre chose qu'à une augmentation des tarifs. Notamment, et ça peut tout à fait faire l'objet d'un débat, parce qu'elle a aussi pour objectif de permettre le financement des moyens de production futurs, notamment le nucléaire. »

E.B.